



FICHE DE RENSEIGNEMENT – PRISE DE RENDEZ-VOUS

POINT JUSTICE – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

Le « Point Justice » du tribunal administratif de Marseille est un lieu d'accueil gratuit permettant à toute personne ayant un litige avec une administration de disposer de conseils ou de renseignements pratiques d'un avocat.

Cette permanence concerne uniquement les litiges relevant de la compétence du tribunal administratif : urbanisme, fonction publique, litiges avec les collectivités territoriales, contentieux fiscal, contentieux sociaux, permis de conduire (retraits de points, annulation du titre) etc.

La consultation est ouverte le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30, uniquement sur rendez-vous.

Pour que votre rendez-vous soit validé vous devez remplir cette fiche et l'adresser par courriel à greffe.ta-marseille@juradm.fr ou la déposer à l'accueil du tribunal. Vous devez également joindre la décision que vous contestez.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS :

Nom :

Prénom :

Téléphone + courriel :

Un avocat a-t-il déjà été désigné dans l'affaire pour laquelle vous sollicitez cette consultation ?

(réponse obligatoire) : Oui Non

En cas de réponse affirmative, le rendez-vous ne peut pas être fixé.

Objet de la demande (quel est le problème rencontré, avec quelle administration, que souhaitez-vous obtenir, etc.) :